

DEMANDE DE VACANCES ANNUELLES

1. Identification		
Nom	Prénom	Matricule
Corps d'emploi 1		Corps d'emploi 2

En vertu de ma convention de ma convention collective, au 1^{er} juillet 2023 j'aurais droit à ____ jours de vacances, que je prendrai au cours de l'année scolaire 2023-2024 soit entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024. (Soutien CSQ-S3 article 5-6.05, Professionnel CSQ-P1 article 7-7.00 et Personnel cadre, chapitre VIII section I certaines conditions de travail des cadres des centre de services scolaire).

2. Choix de périodes de vacances			
	DU (année-mois-jour)	AU (année-mois-jour)	Nombre de jours ouvrables
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
TOTAL :			

3. Dates limites pour chaque catégorie d'emploi
<ul style="list-style-type: none"> PERSONNEL DE SOUTIEN : 15 AVRIL 2023 PERSONNEL PROFESSIONNEL : 15 MAI 2023 PERSONNEL CADRE : 15 MAI 2023

Les membres du personnel doivent obligatoirement prendre leurs jours de vacances durant la fermeture estivale du centre de service scolaire, soit du 24 juillet 2023 au 4 août 2023.

Il est à noter que les membres du personnel sont invités à profiter de la période estivale ainsi que de la semaine de relâche (du 4 mars 2024 au 8 mars 2024) pour la prise de la majorité de leurs jours de vacances.

Signature de l'employé Date

4. Approbation du supérieur immédiat

Les choix de vacances de l'employé(e) sont acceptés.

Signature du supérieur immédiat Date

Le supérieur immédiat envoie une copie à l'adresse suivant : absence@csdulittoral.qc.ca